

|  |  |
| --- | --- |
| DÉPARTEMENT DU  DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  DIReCTION de l'economie sociale | Boulevard Cauchy, 43-45 – Bât. A – 3ème étage  B-5000 Namur  🖀 081 77 85 27 (Secrétariat)  [idess@spw.wallonie.be](mailto:idess@spw.wallonie.be)  <http://economie.wallonie.be> |

|  |
| --- |
| **INITIATIVE DE DéVELOPPEMENT DE L’EMPLOI DANS LE SECTEUR**  **DES SERVICES DE PROXIMITé A FINALITé SOCIALE**  **IDESS**  Décret du 14 décembre 2006 relatif à l’agrément et au subventionnement des « Initiatives de développement de l’emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale » IDESS  Arrêté du Gouvernement wallon du 21 juin 2007 portant exécution du décret modifié par les Arrêtés du Gouvernement wallon du 27 mai 2009, du 24 septembre 2015 et du 6 juin 2024 |

**FORMULAIRE de DEMANDE d’extension / diminution d’agrément**

**Cadre à compléter par l’IDESS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’IDESS :** |  |
| **Dossier n° :** |  |

**Personnes de contact :**

Votre équipe IDESS :

Isabelle DELPLANQUE – Graduée Principale

Philippine DERIDEAU - Attachée

Benjamin DONCQ – Gradué Principal

Vanessa GREGOIRE - Graduée

Adresse mail de contact : [idess@spw.wallonie.be](mailto:idess@spw.wallonie.be)

|  |
| --- |
| En application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l’égard du traitement de données à caractère personnel, veuillez noter que le traitement de ces données est confié à la Direction de l’Economie sociale. Le maître du fichier est la Région wallonne. Vous pouvez avoir accès aux données qui vous concernent et en obtenir la rectification éventuelle en vous adressant à la Direction de l’Economie sociale, Boulevard Cauchy 43-45, à 5000 NAMUR – 🕿 081/77.85.27.. Il est possible d’obtenir des renseignements supplémentaires sur les traitements automatisés de données à caractère personnel auprès de la Commission de la protection de la vie privée. |

**Ce document est téléchargeable à l’adresse suivante :** [Demander, renouveler ou modifier votre agrément IDESS et les subventions liées - L'économie en Wallonie](https://economie.wallonie.be/demandes/2616_demander-renouveler-ou-modifier-votre-agrement-idess-et-les-subventions-liees.html)

**Ce formulaire doit être complété et nous parvenir de la façon suivante :**

* **Toutes les questions doivent être complétées (sauf cas spécifique prévu dans celui-ci)**
* **L’IDESS complète le document de manière informatique**
* **L’IDESS envoie ce document par mail à** [**idess@spw.wallonie.be**](mailto:idess@spw.wallonie.be)**, avec la communication suivante en objet :**

**nom + numéro de l’IDESS – Demande extension**

* **Ce document est envoyé sous format PDF en pièce jointe du mail. Les annexes éventuelles sont mises en pièces jointes du mail envoyé à :**

[**idess@spw.wallonie.be**](mailto:idess@spw.wallonie.be)

* **La déclaration sur l’honneur de ce formulaire doit être signée électroniquement (càd que le PDF doit contenir soit une signature manuscrite qui aura été scannée, soit une signature électronique).**

****

**Le dossier « extension » ne sera considéré comme complet que s’il est complété comme indiqué ci-dessus.**

**IDESS : présentation du dispositif**

Les IDESS (Initiatives de Développement de l’Emploi dans le secteur des Services de proximité à finalité Sociale) sont un dispositif de la Région wallonne existant depuis le 30 juin 2007[[1]](#footnote-1).

Le but est double :

* Mise à l’emploi de personnes éloignées du marché du travail (SINE, Art.60, Art.61) ; et
* Rencontrer les besoins non comblés par le secteur privé, en priorité à destination des personnes physiques dites « précarisées ».

Il s’agit donc de créer des emplois et renforcer la cohésion sociale, ainsi que de rencontrer les besoins des personnes physiques qui demandent des petits travaux de trop faible importance pour intéresser les professionnels du secteur privé. Pour ce faire, un agrément ainsi que des subventions sont octroyées à des entreprises qui doivent être soit : (association de) CPAS / ASBL / SC-ES.

Une IDESS peut être agréée pour prester un ou plusieurs des services suivants :

* **les petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat** : soit des travaux de trop faible importance pour qu'ils intéressent une entreprise "classique" et qui pourraient être effectués par un particulier bricoleur sans avoir de qualification spéciale. Cela concerne tant l’immeuble que les meubles du bénéficiaire.
* **l'aménagement et l'entretien des espaces verts** sont des travaux de minime importance tels que:
  + la tonte de pelouses ;
  + la taille de haies ;
  + le désherbage des abords de l'habitation et des cours ;
  + le bêchage des jardins et des potagers ;
  + le façonnage de bois de chauffage ;
  + le ramassage et l'évacuation des déchets et/ou des feuilles et branchages ;
  + le nettoyage de tombes ;
  + le déneigement et le désherbage des trottoirs.
* **le transport social** est le transport destiné aux [personnes "précarisées"](http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/Economie_sociale/IDESS/beneficiaires.html#personnesprecarisees) n'ayant pas de voiture ou de possibilité de transport par les transports en commun ou les taxis.
* **la buanderie sociale** consiste en services de lessives pour[personnes "précarisées"](http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/Economie_sociale/IDESS/beneficiaires.html#personnesprecarisees).
* **les magasins sociaux** sont des magasins destinés aux personnes « précarisées » qui vendent des produits d'alimentation ou de première nécessité à des prix inférieurs de 30% minimum à ceux pratiqués par la grande distribution. Lorsqu’il s’agit de biens non alimentaires et de seconde main, les activités de réparation, de recyclage ou de réutilisation sont également éligibles.
* **le nettoyage des locaux :** il s'agit des locaux de petites ASBL.

Les tarifs de ces activités sont encadrés et un calcul a lieu chaque début d’année pour leur indexation éventuelle.

Les tarifs en vigueur sont précisés sur le site de la Direction de l’Economie sociale à l’adresse suivante : [IDESS - L'économie en Wallonie](https://economie.wallonie.be/home/creer-mon-entreprise/demarrer-une-activite-d-economie-sociale/idess.html#anchor-609d84e6-fb1b-462f-a2d1-254911eebde6)

Dans la demande d’agrément ou de renouvellement d’agrément, la structure doit préciser combien de personnes de statut SINE / ART.60 / ART.61 elle compte mettre à l’emploi. Sur base de ces prévisions est ensuite calculé le plafond de la subvention annuelle de la structure.

Les subventions annuelles prévues dans le dispositif IDESS sont les suivantes :

* par ETP (équivalent temps plein) ART.60 mis à l’emploi :
  + 1.230 € pour les frais de fonctionnement (condition : compter au moins 2 ETP dans la structure)
* par ETP SINE mis à l’emploi :
  + 1.230 € pour les frais de fonctionnement (condition : compter au moins 2 ETP dans la structure)
  + 15.993 € pour la rémunération du travailleur
  + 1.230 € en cas de prestation auprès d’un public précarisé
* par ETP ART.61 mis à l’emploi :
  + 1.230 € pour les frais de fonctionnement (condition : compter au moins 2 ETP dans la structure)
  + 15.993 € pour la rémunération du travailleur
  + 1.230 € en cas de prestation auprès d’un public précarisé
* Une subvention de 13.532 € pour une IDESS active dans le transport social pour l’achat ou l’adaptation d’un véhicule PMR. Cette subvention peut être sollicitée uniquement si elle n'a pas encore été obtenue dans les quatre dernières années et est conditionnée à l’occupation d’au moins trois travailleurs à temps plein, engagés sous un des statuts suivants : SINE, article 60, article 61.
* Les IDESS de type SC-ES peuvent bénéficier d’une subvention de 10.000 € par an par ETP d’encadrement (lié à la subvention d’encadrement ci-dessous et venant en déduction de celle-ci).
* Une subvention destinée à engager du personnel d’encadrement dont le montant dépend du nombre de travailleurs présents dans la structure.

L’employé d’encadrement est une personne occupée par l’IDESS dans le cadre d’un contrat de travail et qui remplit au moins une des conditions suivantes :

→ Être accompagnateur social qui remplit les conditions énoncées dans la réglementation relative aux entreprises d'insertion. L'accompagnateur social doit donc disposer d'au moins une des qualifications suivantes :

1° être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation sociale, psychologique ou pédagogique ;

2° avoir une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un poste d'encadrement dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle ou dans une fonction d'accompagnement psychosocial.

→ Être personnel d’encadrement technique, c’est-à-dire qui exerce une fonction qui implique la supervision ou la coordination des travailleurs.

Dès lors, la structure qui compte :

* + deux travailleurs en équivalent temps plein, bénéficie d'une subvention annuelle de 20.891 euros pour l'occupation d'un travailleur à mi-temps en qualité de personnel d'encadrement ;
  + trois travailleurs en équivalent temps plein, bénéficie d'une subvention annuelle de 36.172 euros pour l'occupation d'un travailleur à temps plein en qualité de personnel d'encadrement ;
  + cinq travailleurs en équivalent temps plein, bénéficie d'une subvention annuelle de 56.061 euros pour l'occupation d'un-et-demi travailleurs à temps plein en qualité de personnel d'encadrement ;
  + huit travailleurs en équivalent temps plein, bénéficie d'une subvention annuelle de 72.342 euros pour l'occupation de deux travailleurs à temps plein en qualité de personnel d'encadrement ;
  + dix travailleurs en équivalent temps plein, bénéficie d'une subvention annuelle de 92.233 euros pour l'occupation de deux-et-demi travailleurs à temps plein en qualité de personnel d'encadrement ;
  + treize travailleurs en équivalent temps plein, bénéficie d'une subvention annuelle de 108.515 euros pour l'occupation de trois travailleurs à temps plein, en qualité de personnel d'encadrement ;
  + quinze travailleurs en équivalent temps plein, bénéficie d'une subvention annuelle de 124.797 euros pour l'occupation de trois-et-demi travailleurs à temps plein, en qualité de personnel d'encadrement.

Le plafond des subventions annuelles est donc calculé lors de l’agrément, et revu lors des renouvellements d’agréments ainsi que lors d’une extension/diminution d’agrément que les structures peuvent demander une fois par an (à remettre via un formulaire spécifique pour le 31/08 avec effet au 1er janvier qui suit).

Les subventions sont ensuite versées en deux fois (avance en début d’année puis solde après réception et analyse des pièces justificatives). L’IDESS doit remettre en début d’année les pièces justificatives relatives à l’année précédente afin de permettre le calcul et le paiement du solde de la subvention.

Si les ETP mis à l’emploi sont inférieurs à ceux prévus dans l’agrément, la subvention est réduite au prorata. Si les ETP mis à l’emploi sont supérieurs à ceux prévus dans l’agrément, la subvention reste plafonnée à celle prévue dans l’agrément.

Les postes subventionnés peuvent être occupés par n’importe quel travailleur de ce profil. Les postes ne sont donc pas nominatifs. Si par exemple la structure prévoit de mettre à l’emploi 1.5 ETP (équivalent temps plein) SINE durant l’année, elle peut :

* soit engager 2 travailleurs SINE toute l’année (1 à temps plein et 1 à mi-temps) ;
* soit engager 3 travailleurs SINE pendant 6 mois à temps plein ;
* etc.

Les sommes indûment perçues sont récupérées par compensation sur les versements de subventions ultérieurs. Il n’y a donc pas de remboursement direct mais une récupération des montants versés en trop sur les prochains montants à payer.

Le premier agrément est octroyé pour une durée de 2 ans, et ensuite renouvelé pour des périodes de 4 ans. Il n’y a pas d’agrément à durée indéterminée. La demande de renouvellement d’agrément doit parvenir à l’administration entre 8 et 4 mois avant la fin de l’agrément en cours.

### STRUCTURE DU FORMULAIRE

##### **Fiche signalétique générale**

1. **Fiche technique par activité nouvelle à mettre en œuvre**
2. **Demande de subvention pour l’engagement de travailleur(s) supplémentaire(s)**
3. **Déclaration sur l'honneur et signatures**

##### **ANNEXE 2 – Les engagementS de l’IDESS**

**I – FICHE SIGNALETIQUE GENERALE DE L’IDESS**

**Dénomination complète :**

1. **Forme juridique :**

|  |
| --- |
| **ASBL** |
| **C.P.A.S.** |
| **Association de C.P.A.S.** |
| **SC-ES (Société Coopérative agréée Entreprise Sociale)** |

1. **Adresse du siège social :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rue :** |  | **N° :** |  | **Boîte :** |  |
| **Code postal :** |  | **Localité :** |  | | |
| **N° Tél :** |  | **N° Fax :** |  | | |
| **E-Mail :** |  | | | | |
| **Site Internet :** |  | | | | |

1. **Adresse du siège principal d’activité en Région wallonne : ([[2]](#footnote-2))**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rue :** |  | **N° :** |  | **Boîte:** |  |
| **Code postal :** |  | **Localité :** |  | | |
| **N° Tél :** |  | **N° Fax :** |  | | |
| **E-Mail :** |  | | | | |
| **Site Internet :** |  | | | | |

1. **Numéro d’entreprise BCE :**
2. **Numéro de compte bancaire de l’entreprise :**
3. **Date d'immatriculation au Greffe du Tribunal de commerce ([[3]](#footnote-3))**
4. **Date de publication des statuts au Moniteur belge :([[4]](#footnote-4))**
5. **Immatriculé à la TVA : OUI  NON**

**SI NON : Assujetti OUI  NON**

1. **Numéro d'immatriculation à l'O.N.S.S ou à l'O.N.S.S. A.P.L. :**
2. **Personne de contact dans le cadre de la présente demande d’agrément :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM :** |  | **Prénom :** |  |
| **N° Tél. :** |  | **N° Fax :** |  |
| **E-Mail :** |  | **N° Gsm :** |  |

1. **Personnes habilitées légalement à représenter l’IDESS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom** | Qualité |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

1. **Adresses mails de contacts à inclure dans la liste de diffusion des newsletters IDESS (2 adresses mails maximum) :**
2. **Détaillez en quelques lignes votre projet (raisons de la demande).**
3. **Détaillez le cas échéant le nombre de travailleurs supplémentaires à mettre à l’emploi, en précisant leur ETP, leur statut (SINE/ART.60/ART.61), et les activités auxquelles ils seront affectés. N’indiquez ici que les travailleurs supplémentaires qui font l’objet de cette demande, pas les travailleurs déjà présents dans l’IDESS.**

**Exemple : « objectif de mettre à l’emploi 2 ETP SINE et 1 ETP ART.60 supplémentaires dans l’activité bricolage, et 1 ETP ART.60 supplémentaire dans l’activité taxi social ».**

1. **Listez précisément les secteurs d’activités agréés supplémentaires que vous souhaitez développer. Exemple : « demande d’ajouter l’activité « taxi social » à l’agrément IDESS ».**

## II – FICHE TECHNIQUE POUR L’ACTIVITE

### A compléter uniquement si votre demande porte sur l'agrément d'une nouvelle activité

**Si votre demande porte uniquement sur l’engagement de travailleurs supplémentaires**

**voir III Demande de subvention**

|  |
| --- |
| COMPLETER UNE FICHE PAR ACTIVITE NOUVELLE A METTRE EN ŒUVRE (si nécessaire) |

## FICHE TECHNIQUE POUR L’ACTIVITE

## « petits travaux d’entretien, de réparation et d’aménagement de l’habitat »

## (à ne compléter que si vous souhaitez demander l’agrément IDESS

## pour cette activité)

**Intitulé de l’activité :**

**Nom du siège d'exploitation :**

**Lieu :**

**Date à laquelle l'IDESS a effectivement commencé cette activité :**

**Date à laquelle l'IDESS envisage de commencer cette activité :**

**Moyens matériels nécessaires (locaux, machines, matériel roulant) :**

**Description du type de clientèle – quel est l'état actuel de la prospection ?**

* **Nombre de bénéficiaires (clients) actuel :**
* **Nombre de bénéficiaires prévu au terme de l’agrément :**
* **Volume moyen de prestations par bénéficiaire :**

**Quel sera le prix pratiqué et quel est l'état de la concurrence sur le marché ?**

**Quels sont les autres opérateurs présents sur la sous-région et développant ce type d'activité ?**

**Quelles sont les prévisions des ventes et charges pour les 3 années à venir ? Comment et sur quelles hypothèses ces prévisions ont été construites ? *(évaluation chiffrée de la quantité et en chiffre d'affaires) (par activité)***

**Démontrer la plus-value du projet par rapport aux services proposés par le marché, les pouvoirs publics et les organismes subventionnés :**

**Démontrer la pertinence du projet et sa viabilité économique :**

## FICHE TECHNIQUE POUR L’ACTIVITE

## « aménagement et entretien d’espaces verts »

## (à ne compléter que si vous souhaitez demander l’agrément IDESS

## pour cette activité)

**Intitulé de l’activité :**

**Nom du siège d'exploitation :**

**Lieu :**

**Date à laquelle l'IDESS a effectivement commencé cette activité :**

**Date à laquelle l'IDESS envisage de commencer cette activité :**

**Moyens matériels nécessaires (locaux, machines, matériel roulant) :**

**Description du type de clientèle – Quel est l'état actuel de la prospection ?**

* **Nombre de bénéficiaires (clients) actuel :**
* **Nombre de bénéficiaires prévu au terme de l’agrément :**
* **Volume moyen de prestations par bénéficiaire :**

**Quel sera le prix pratiqué et quel est l'état de la concurrence sur le marché ?**

**Quels sont les autres opérateurs présents sur la sous-région et développant ce type d'activité?**

**Quelles sont les prévisions des ventes et charges pour les 3 années à venir ? Comment et sur quelles hypothèses ces prévisions ont été construites ? *(évaluation chiffrée de la quantité et en chiffre d'affaires) (par activité)***

**Démontrer la plus-value du projet par rapport aux services proposés par le marché, les pouvoirs publics et les organismes subventionnés:**

**Démontrer la pertinence du projet et sa viabilité économique :**

## FICHE TECHNIQUE POUR L’ACTIVITE

## « transport social »

## (à ne compléter que si vous souhaitez demander l’agrément IDESS

## pour cette activité)

**Intitulé de l’activité :**

**Nom du siège d'exploitation :**

**Lieu :**

**Date à laquelle l'IDESS a effectivement commencé cette activité :**

**Date à laquelle l'IDESS envisage de commencer cette activité :**

**Moyens matériels nécessaires (locaux, machines, matériel roulant) :**

**Description du type de clientèle – Quel est l'état actuel de la prospection ?**

* **Nombre de bénéficiaires (clients) actuel :**
* **Nombre de bénéficiaires prévu au terme de l’agrément :**
* **Volume moyen de prestations par bénéficiaire :**

**Quel sera le prix pratiqué et quel est l'état de la concurrence sur le marché ?**

**Quels sont les autres opérateurs présents sur la sous-région et développant ce type d'activité ?**

**Quelles sont les prévisions des ventes et charges pour les 3 années à venir ? Comment et sur quelles hypothèses ces prévisions ont été construites ? *(évaluation chiffrée de la quantité et en chiffre d'affaires) (par activité)***

**Démontrer la plus-value du projet par rapport aux services proposés par le marché, les pouvoirs publics et les organismes subventionnés :**

**Démontrer la pertinence du projet et sa viabilité économique :**

## FICHE TECHNIQUE POUR L’ACTIVITE

## « buanderie sociale »

## (à ne compléter que si vous souhaitez demander l’agrément IDESS

## pour cette activité)

**Intitulé de l’activité :**

**Nom du siège d'exploitation :**

**Lieu :**

**Date à laquelle l'IDESS a effectivement commencé cette activité :**

**Date à laquelle l'IDESS envisage de commencer cette activité :**

**Moyens matériels nécessaires (locaux, machines, matériel roulant) :**

**Description du type de clientèle – Quel est l'état actuel de la prospection ?**

* **Nombre de bénéficiaires (clients) actuel :**
* **Nombre de bénéficiaires prévu au terme de l’agrément :**
* **Volume moyen de prestations par bénéficiaire :**

**Quel sera le prix pratiqué et quel est l'état de la concurrence sur le marché ?**

**Quels sont les autres opérateurs présents sur la sous-région et développant ce type d'activité ?**

**Quelles sont les prévisions des ventes et charges pour les 3 années à venir ? Comment et sur quelles hypothèses ces prévisions ont été construites ? *(évaluation chiffrée de la quantité et en chiffre d'affaires) (par activité)***

**Démontrer la plus-value du projet par rapport aux services proposés par le marché, les pouvoirs publics et les organismes subventionnés :**

**Démontrer la pertinence du projet et sa viabilité économique :**

## FICHE TECHNIQUE POUR L’ACTIVITE

## « magasin social »

## (à ne compléter que si vous souhaitez demander l’agrément IDESS

## pour cette activité)

**Intitulé de l’activité :**

**Nom du siège d'exploitation :**

**Lieu :**

**Date à laquelle l'IDESS a effectivement commencé cette activité :**

**Date à laquelle l'IDESS envisage de commencer cette activité :**

**Moyens matériels nécessaires (locaux, machines, matériel roulant) :**

**Description du type de clientèle – Quel est l'état actuel de la prospection ?**

* **Nombre de bénéficiaires (clients) actuel :**
* **Nombre de bénéficiaires prévu au terme de l’agrément :**
* **Volume moyen de prestations par bénéficiaire :**

**Quel sera le prix pratiqué et quel est l'état de la concurrence sur le marché ?**

**Quels sont les autres opérateurs présents sur la sous-région et développant ce type d'activité ?**

**Quelles sont les prévisions des ventes et charges pour les 3 années à venir ? Comment et sur quelles hypothèses ces prévisions ont été construites ? *(évaluation chiffrée de la quantité et en chiffre d'affaires) (par activité)***

**Démontrer la plus-value du projet par rapport aux services proposés par le marché, les pouvoirs publics et les organismes subventionnés :**

**Démontrer la pertinence du projet et sa viabilité économique :**

## FICHE TECHNIQUE POUR L’ACTIVITE

## « nettoyage des locaux d’ASBL dites « petites ASBL » »

## (à ne compléter que si vous souhaitez demander l’agrément IDESS

## pour cette activité)

**Intitulé de l’activité :**

**Nom du siège d'exploitation :**

**Lieu :**

**Date à laquelle l'IDESS a effectivement commencé cette activité :**

**Date à laquelle l'IDESS envisage de commencer cette activité :**

**Moyens matériels nécessaires (locaux, machines, matériel roulant) :**

**Description du type de clientèle – Quel est l'état actuel de la prospection ?**

* **Nombre de bénéficiaires (clients) actuel :**
* **Nombre de bénéficiaires prévu au terme de l’agrément :**
* **Volume moyen de prestations par bénéficiaire :**

**Quel sera le prix pratiqué et quel est l'état de la concurrence sur le marché ?**

**Quels sont les autres opérateurs présents sur la sous-région et développant ce type d'activité ?**

**Quelles sont les prévisions des ventes et charges pour les 3 années à venir ? Comment et sur quelles hypothèses ces prévisions ont été construites ? *(évaluation chiffrée de la quantité et en chiffre d'affaires) (par activité)***

**Démontrer la plus-value du projet par rapport aux services proposés par le marché, les pouvoirs publics et les organismes subventionnés :**

**Démontrer la pertinence du projet et sa viabilité économique :**

#### III – DEMANDE DE SUBVENTION pour l'engagement de travailleur(s) supplémentaire(s) en cas d’extension

La structure qui sollicite l’agrément prévoit la mise à l’emploi dans ses activités IDESS des travailleurs suivants : n’indiquer ici que les travailleurs supplémentaires demandés dans l’extension, pas ceux déjà présents dans la structure.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type de travailleurs**  **(préciser le nombre d’ETP de chaque type)** | **Subvention annuelle à percevoir** | **Total**  **(à compléter par l’IDESS)** |
| **…** ETP ART.60 | * 1.230 € par ETP ART.60 pour les frais de fonctionnement (condition : compter au moins 2 ETP dans la structure) | **… €** |
| **…** ETP ART.61 | * 1.230 € par ETP ART.61 pour les frais de fonctionnement (condition : compter au moins 2 ETP dans la structure) * 15.993 € par ETP ART.61 pour la rémunération du travailleur * 1.230 € par ETP ART.61 en cas de prestation auprès d’un public précarisé | **… €** |
| **…** ETP SINE | * 1.230 € par ETP SINE pour les frais de fonctionnement (condition : compter au moins 2 ETP dans la structure) * 15.993 € par ETP SINE pour la rémunération du travailleur * 1.230 € par ETP SINE en cas de prestation auprès d’un public précarisé | **… €** |
| **Nombre total d’ETP subventionnés : … ETP** |  | **Montant total des subventions annuelles :**  **… €** |

L’IDESS demande également la **subvention de 13.532 € pour l’achat ou l’adaptation d’un véhicule PMR** (attention : à la condition d’occuper au moins 3 travailleurs ETP « SINE », « article 60 » ou « article 61 ») : **OUI / NON** (biffer la mention inutile).

**Subvention d’encadrement (montants de 2025 – indexation annuelle à actualiser en début d’année) :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cocher le palier atteint** | **Nombre d’ETP présents dans la structure** (= somme de l’effectif de référence + les ETP totaux (= les travailleurs présents à ce jour + ceux demandés dans l’extension ci-dessus))) | **Subvention** |
|  | deux travailleurs en équivalent temps plein | subvention annuelle de 20.891 euros pour l'occupation d'un travailleur à mi-temps en qualité de personnel d'encadrement |
|  | trois travailleurs en équivalent temps plein | subvention annuelle de 36.172 euros pour l'occupation d'un travailleur à temps plein en qualité de personnel d'encadrement |
|  | cinq travailleurs en équivalent temps plein | subvention annuelle de 56.061 euros pour l'occupation d'un-et-demi travailleurs à temps plein en qualité de personnel d'encadrement |
|  | huit travailleurs en équivalent temps plein | subvention annuelle de 72.342 euros pour l'occupation de deux travailleurs à temps plein en qualité de personnel d'encadrement |
|  | dix travailleurs en équivalent temps plein | subvention annuelle de 92.233 euros pour l'occupation de deux-et-demi travailleurs à temps plein en qualité de personnel d'encadrement |
|  | treize travailleurs en équivalent temps plein | subvention annuelle de 108.515 euros pour l'occupation de trois travailleurs à temps plein, en qualité de personnel d'encadrement |
|  | quinze travailleurs en équivalent temps plein | subvention annuelle de 124.797 euros pour l'occupation de trois-et-demi travailleurs à temps plein, en qualité de personnel d'encadrement |

**En cas de demande de diminution d’agrément, veuillez nous préciser le nombre de travailleurs (en ETP) à retirer de votre agrément avec les renseignements suivants : type de travailleur (SINE/ART.61/ART.60), leur date de fin de prise en compte, leur ETP presté en IDESS.**

|  |
| --- |
| **IMPORTANT**   1. **En annexe, veuillez fournir un plan financier distinct à trois ans reprenant les ventes et charges propres à l’IDESS (avec un volet « recettes » et un volet « dépenses ») qui intègre votre nouvelle activité et/ou l’engagement des travailleurs supplémentaires.** |

**IV – DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**Le(s) soussigné(s) (nom, prénom, fonction, adresse)**:

**dûment habilité(s) à représenter l'entreprise, l'association ou le CPAS qui, par la présente, sollicite(nt) l'extension de leur agrément de la Région wallonne en qualité d'IDESS, déclare(nt) sur l'honneur :**

1. que les renseignements mentionnés dans le formulaire de demande sont exacts et complets;
2. s'engagent à respecter les législations et réglementations relatives à l'exercice de l'activité d'une IDESS;
3. déclarent ne pas être en ce qui concerne l'IDESS visée à l'article 1er, al.1er, 1°, b, (les SC-ES) du décret en état de concordat, de faillite ou de déconfiture et en état de liquidation en ce qui concerne l'IDESS visée à l'article 1er, al 1er, 1°, a, (ASBL) du décret;
4. ne pas être redevable d'arriérés d'impôts, d'arriérés de cotisations à percevoir par l'Office national de sécurité sociale ou par l'office national de la sécurité sociale des administrations provinciales et locales selon le cas, ou par un fonds de sécurité d'existence ou pour le compte de celui-ci **([[5]](#footnote-5))**;
5. s'engagent à respecter l'ensemble des engagements de l’IDESS repris à l'annexe 2 pendant toute la durée de l'agrément;
6. accepter que les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon procèdent dans l'IDESS requérante à tout contrôle que peut nécessiter l'exécution du décret du 5 janvier 2006 et l'arrêté d'exécution du 21 juin 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon du 27 mai 2009, du 24 septembre 2015 et du 6 juin 2024

**DATE: …………………**

**NOM et qualité Signature**

***………………………………………………….*** *(mention manuscrite « lu et approuvé »)*

**NOM et qualité Signature**

***……………………………………………………*** *(mention manuscrite « lu et approuvé »)*

**NOM et qualité Signature**

***…………………………………………………..*** *(mention manuscrite « lu et approuvé »)*

## ANNEXE 2 – LES ENGAGEMENTS DE L'IDESS

**En cas d'obtention de l'agrément, l'IDESS s'engage à:**

1. Respecter, s'il échet, les conventions collectives conclues au sein de la commission paritaire compétente et les obligations liées au statut de société à finalité sociale.
2. Ne pas compter, parmi les administrateurs, gérants, mandataires ou autres personnes habilitées à engager l'IDESS, des personnes qui:

* pendant la période de cinq ans précédant la demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément, ont été tenues responsables des engagements ou dettes d'une société tombée en faillite, en application des articles 229, 5°, 265, 315, 456, 4° et 530 du Code des sociétés;
* pendant la période de cinq ans précédant la demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément, ont été condamnées pour toute infraction commise en matière fiscale, sociale ou dans le domaine des dispositions légales ou réglementaires relatives à l'exercice de l'objet social de l'IDESS

1. Ne pas être en infraction dans le domaine des dispositions légales ou réglementaires relatives à l'exercice de son activité de développement de services de proximité à finalité sociale.
2. Ne pas être redevable d'arriérés d'impôts, de cotisations à percevoir par l'ONSS ou par l'Office national de la Sécurité sociale des administrations provinciales et locales selon le cas.
3. Respecter, en ce qui concerne les travailleurs, la notion d'emploi convenable au sens de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage à la charte de l'assuré social et de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 portant les modalités d'application de la réglementation du chômage à la charte de l'assuré social.
4. Conclure une convention avec le Forem, afin d'assurer, le cas échéant, le suivi des formations organisées par la structure prestataire de service à destination des travailleurs ou de favoriser leur transition vers les secteurs concernés du marché de l'emploi.

1. Date d’entrée en vigueur du *Décret du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des « Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale », en abrégé: « IDESS »*. [↑](#footnote-ref-1)
2. () Si différent du siège social [↑](#footnote-ref-2)
3. () Pour les ASBL et les SC-ES uniquement [↑](#footnote-ref-3)
4. () Si les statuts ne sont pas publiés au Moniteur Belge, joindre une copie signée [↑](#footnote-ref-4)
5. () Ne sont pas considérés comme arriérés les sommes pour lesquelles existe un plan d'apurement dûment respecté. [↑](#footnote-ref-5)